



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00313

Numéro SIREN : 322 187 949

Nom ou dénomination : A LANDRAGIN

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2017 sous le numéro de dépôt A2017/006266

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

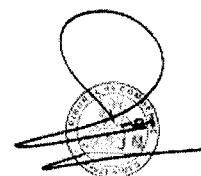
NÎMES



1029521

Dénomination : A LANDRAGIN
Adresse : 97 rue Charles Tellier Zone industrielle de Grézan 30000
Nîmes -FRANCE-
n° de gestion : 1981B00313
n° d'identification : 322 187 949
n° de dépôt : A2017/006266
Date du dépôt : 08/08/2017

Pièce : Décision(s) du président du 06/07/2017



1029521

A LANDRAGIN
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège Social : 97 rue Charles Tellier, ZI de Grezan 30000 Nîmes
RCS de NIMES n° 322 187 949

81 B313
A6256

PROCES-VERBAL DE DECISIONS DU PRESIDENT DU 6 JUILLET 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT,
Et le SIX JUILLET à DIX-HUIT HEURES,

La SAS HRDL, en sa qualité de présidente, elle-même représentée par Monsieur Hervé ROUDIL, a établi le présent procès-verbal relatif à la nomination de LFMH en qualité de nouveau Directeur Général Délégué ;

NOMINATION DE LFMH EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président nomme en qualité de nouveau Directeur Général Délégué de la Société, à compter de ce jour, conformément à l'article n° 27 des statuts :

La société **LFMH**, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000 euros, sise 97 rue Charles Tellier ZI de Grézan à NIMES (30000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro 810 400 481, Représentée par son Président, Monsieur Laurent RAYSSAC

La **société LFMH** sera amenée à assister le Président et le Directeur Général dans leurs fonctions de direction, il pourra représenter la société vis-à-vis des tiers, et l'engager à l'égard de ces derniers.

A titre de règlement intérieur,

- tout emprunt, contrat ou autre acte engageant la Société pour un montant supérieur à CENT CINQUANTE MILLE euros (150 000 euros),
- tout investissement d'un montant supérieur à CENT CINQUANTE MILLE euros (150 000 euros),
- tout achat, vente ou échange d'immeubles, de fonds de commerce, de droits de propriété intellectuelle,
- toute constitution d'hypothèque sur les immeubles sociaux,
- toute mise en gérance ou nantissement du fonds de commerce,
- toute création ou cession de filiales et toutes prises de participation dans toutes sociétés ou groupements,
- l'apport de tout ou partie des biens sociaux à une Société constituée ou à constituer,

Ne pourront être réalisés sans avoir été autorisés au préalable par le Président ou par une décision collective extraordinaire des associés si l'objet de la décision relève de la compétence de la collectivité des associés.

REMUNERATION DE LFMH EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président, indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement, fixe la rémunération mensuelle des fonctions du Directeur général Délégué à un montant de HUIT CENT (800) euros, soit NEUF MILLE SIX CENT (9 600) EUROS par an.

La société LFMH a d'ores et déjà accepté les fonctions que le Président souhaitait lui confier, n'en étant empêchée par aucune interdiction légale ; elle s'est engagée à exercer ses fonctions conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

La société HRDL

Représentée par Monsieur
Hervé ROUDIL

SAS HRDL

97 rue Charles Tellier - ZI de Grezan
30000 NIMES
Tél. 04 66 26 68 82 Fax 04 66 26 68 17
488 815 519 R.C.S.